

BILAN CHSCT

Consultation du CHSCT sur les principes organisationnels des activités d'appui gestion en plateformes et en agences

Un dossier avec des points positifs et des engagements forts de la direction mais aussi des imprécisions et des éléments en cours d'élaboration.

Le cadrage fixé par la DG concernant la rénovation de l'appui aux agences affirme la plus value d'un pôle appui au sein de chaque agence pour délivrer un service personnalisé de proximité ainsi que celle d'une plateforme pour la délivrance de service dit de masse.

Au niveau régional, l'engagement est pris de maintenir 2 agents en poste sur les pôles appui et aucune mobilité forcée ne sera exercée.

Au-delà de la réunion d'information d'une demi-journée avec les PAG, l'établissement n'a livré aucune mesure concrète d'accompagnement des collègues sauf à se prétendre d'un plan de formation ambitieux qui n'a pas été détaillé.

Face aux changements induits, l'accompagnement des collègues jusqu' alors oublié dans leur déroulement de carrière ne saurait se limiter à leur offrir de la formation.

Au vu du schéma régional retenu, les agents concernés ne sont pas véritablement associés à la définition d'actions qui concourront à l'appropriation du nouveau périmètre d'activités et des postures attendues.

Dans la communication qui entoure ce projet, la direction régionale alimente le doute et l'inquiétude des collègues gestionnaires appui, en les incitant à rejoindre le métier du conseil par une candidature sur les postes de conseiller en charge du contrôle de la recherche d'emploi.

S'agissant de la plateforme, la visibilité est floue concernant l'ensemble des activités qui incombera aux agents. De ce fait nous n'avons aucune assurance du juste dimensionnement en effectif de celle-ci pour absorber les activités liées au traitement de masse, d'autant plus que la vision stabilisée de ce qui sera totalement confié à la plateforme n'est pas fournie, ni l'impact que cela aurait sur les PAG !

Vote : les élus SNU, CFTD, CGC se sont abstenus / les élus FO ont voté contre.



Déclaration du SNU : conditions de travail et insécurité

Madame la présidente

Nous vous avons alerté sur les situations particulières et difficiles que connaissent les agents des sites du Moulin et de l'Eperon pour lesquelles nous vous avons formulé des propositions qui concourent à une meilleure prévention des risques (agression, stress, RPS...) encourus par nos collègues.

S'agissant de l'agence de l'Eperon, les agents subissent depuis trois semaines des nuisances importantes causées par des travaux prévus pour s'étaler jusqu'en 2019.

Nous vous avons demandé de faire le nécessaire afin :

- d'informer le collectif des démarches entreprises par la direction régionale afin de s'assurer que les mesures ont été prises par les entreprises pour minimiser les nuisances et interférences occasionnés par les travaux,
- d'assurer un dialogue fluide avec les responsables des travaux de manière à inhiber les conflits interpersonnels,
- de mobiliser les services de la médecine du travail afin qu'elle apporte son expertise et ses conseils dans la gestion des difficultés rencontrées par les agents.

Vous nous avez répondu que le nécessaire avait été fait pour recenser les difficultés générées par ces travaux et permettre d'y apporter les solutions les plus adaptées. Nous vous demandons **d'informer le CHSCT et les agents de l'Eperon sur les solutions en cours ou à venir, et de prendre dès à présent les mesures préventives s'agissant des travaux futurs annoncés.**

Concernant l'agence du Moulin, les agents ont été menacés à plusieurs reprises par le même individu agressif et les probabilités de récurrence sont grandes. Nous vous avons demandé de faire le nécessaire afin :

- qu'il soit transmis aux agents une ligne directe des forces de l'ordre,
- de revoir la position de l'établissement concernant l'installation d'une borne Unidialog à l'extérieur de l'agence du Moulin,
- que la présence de l'agent de sécurité soit assurée de manière pérenne.

Vous nous avez répondu que le numéro d'alerte communiqué aux agents était le 117, que la présence de l'agent de sécurité avait été prolongée d'un mois, et que le maintien ou non des bornes Unidialog sur les sites de PE est à l'étude par la direction.

Les mesures prises par la direction régionale jusqu'à présent ne suffisent pas restaurer un climat de travail serein. **Le maintien de l'agent de sécurité en poste** nous paraît un signal fort d'une prise en compte par l'établissement de la situation. **La sécurisation du parking agents et celle de son accès** doivent être prioritairement engagées pour que cette zone devienne inaccessible au public.



En Bref

Répartition des agents PAG CDI payés (chiffres DR) :

Nord-Est = 11

- 2 = Moulin, Denis, André, Marie,
- 3 = Benoit

Ouest = 14

- 2 = Port, Possession
- 3 = Éperon, St-Leu
- 4 = St-Paul

Sud = 20

- 2 = La Rivière
- 3 = Tampon, St-Joseph
- 4 = Ravine des Cabris, St-Louis, Bel Air, St-Pierre

Sur certains sites, le recensement des agents affectés au PAG ne semble pas correspondre à la réalité.



Des travaux d'aménagements sont prévus sur St Pierre (octobre-novembre)

Nous avons demandé :

- L'amélioration de la luminosité de la zone des box entretiens
- Le repositionnement du Manac afin d'assurer une meilleure visibilité de la ZLA
- De revoir la circulation de l'air et le positionnement clim de l'ensemble des bureaux proche du pôle appui
- L'assurance d'une bonne isolation thermique et phonique des 2 espaces GDD créés
- La limitation des gênes (bruit, poussière) en priorisant les travaux les mercredis ou vendredis après midi, et samedi.

Le CHSCT sera consulté le 04 octobre.

Les représentants SNU/FSU CHSCT
Fabrice RUSSO,
Gregory GUITTAUT,
Jérôme PAYET